

Conseils pour les Directeurs et les Responsables : Mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale

janvier 2012

I. Introduction

L'objectif de ce document est d'offrir des directives à l'équipe de direction du Bureau National, y compris au Directeur National et au Directeur des Opérations, quant à l'approche et la mise en œuvre des programmes de développement de Vision Mondiale. L'équipe de Direction du Bureau National est redevable de la qualité et de l'impact du travail de Vision Mondiale sur le bien-être des enfants, y compris de l'atteinte des Résultats du bien-être de l'enfant (CWBO) alignés sur la stratégie nationale.

Après plus de quatre années de recherche, d'élaborations, de tests et de perfectionnements inspirés des leçons apprises, le Modèle de programmation intégré (MPI) fait désormais partie intégrante de l'approche de développement instituée dans les programmes de Vision Mondiale. L'expression "adoption du MPI" désigne désormais la *mise en œuvre de cette approche de développement* dans le but de renforcer le rôle de la Direction Nationale et sa flexibilité.

La mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale reflète et encourage une pratique continue d'amélioration. Elle est fondée sur les bonnes pratiques de nombreux bureaux et programmes de Vision Mondiale et autres organisation et continue de s'adapter aux besoins et apprentissages tirés du terrain.

À la base de l'approche des programmes de développement, on trouve les Normes pour l'efficacité des programmes et le Chemin critique. Ces documents sont à adapter à chaque contexte, selon l'expérience et les connaissances de chaque Bureau National.

Ces directives soutiennent les principes suivants :

- **Le renforcement des leçons tirées des pratiques prometteuses** : Par le passé, chaque Bureau National a eu l'occasion de développer des pratiques prometteuses qui contribuent au bien-être durable des enfants chez eux. Il est important, pour l'efficacité de l'approche des programmes de développement, que ces bureaux continuent de s'appuyer sur ces pratiques. Il s'agit en effet de peaufiner les programmes plutôt que de lancer de nouvelles initiatives.
- **L'appropriation et la prise en charge par le Bureau National** : Chaque Bureau National gèrera son application de l'approche de développement de Vision Mondiale dans ses programmes, conformément aux politiques du Partenariat, à la stratégie du BN et au milieu dans lequel il évolue, selon ses expériences et ses capacités.
- **Une redevabilité quant aux résultats** : Le Centre Global et le Bureau Régional ne veilleront pas à la mise en œuvre de l'approche de développement dans votre bureau. Il est de la responsabilité du Bureau National d'y veiller et de s'assurer que le travail effectué reflète au mieux ce que nous savons et ce que nous avons appris au cours des années d'expérience, au niveau global comme au niveau local. Cependant, le Bureau National devra rendre compte à sa hiérarchie directe du respect des priorités stratégiques, notamment des Résultats du bien-être de l'enfant. Nous nous attendons à ce que le personnel des programmes, des BN, des BR, des BS et du CG partage ses

expériences et conclusions afin de contribuer à l'amélioration continue de notre œuvre. Des évaluations et des examens réguliers, plutôt qu'un système de suivi extérieur à l'organisation, nous permettront de voir comment les programmes mettent en œuvre l'approche de développement de Vision Mondiale.

2. But, définition, et objectifs de la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale

But de la mise en œuvre de l'approche de développement de VM dans ses programmes : Aider les programmes locaux sur le long-terme à contribuer aux priorités stratégiques du Bureau National, en particulier aux Résultats du bien-être de l'enfant, en se basant sur les pratiques prometteuses actuelles et à venir.

Définition : Un programme met en œuvre l'approche des programmes de développement de VM lorsqu'il termine ou met en place une conception ou reconception à l'aide d'une méthodologie adaptée à son milieu, en s'appuyant sur les Normes pour l'efficacité des programmes¹. La mise en œuvre de l'approche dans les programmes en cours par une reconception ne peut être que graduelle et ne peut être efficace que si les communautés et partenaires sont capables d'absorber les changements.

Objectifs

Au cours de l'année fiscale 2012 :

1. Tous les Bureaux Nationaux ont revu et adopté l'approche de développement des programmes à leur milieu, sur la base de leur apprentissage et leurs pratiques.²
 2. Tous les Bureaux Nationaux doivent revoir leurs pratiques organisationnelles actuelles et décider des changements devant être effectués dans le cadre de l'approche qu'ils ont adoptée pour leurs programmes de développement.
 3. Les Bureaux Nationaux élaborent un plan de mise en œuvre basé sur les changements requis. Cela permettra de prendre en considération le plan d'adoption du MPI actuel des BN comme base et de l'affiner grâce aux apprentissages tirés par le BN en 2010-2011. Les plans de mise en œuvre prennent en compte les domaines suivants, selon les besoins :
- L'alignement entre les priorités stratégiques du ministère (y compris les Résultats du bien-être de l'enfant) et les programmes.
 - La transition du parrainage dans les pratiques des programmes pour que celles-ci soient alignées sur les normes du Partenariat, y compris sur les NPMP (seulement pour les Bureaux Nationaux qui gèrent le parrainage d'enfants).
 - Un déblocage suffisant des ressources techniques, financières et autres pour le renforcement des capacités organisationnelles dans le but de mettre en œuvre l'approche de développement des programmes des BN et de répondre aux priorités stratégiques, y compris aux Résultats du bien-être de l'enfant.
 - Une intégration cohérente des pratiques prometteuses avérées dans les programmes.

¹ Les 13 Normes pour l'efficacité des programmes (anciennement Normes MPI) sont listées en Annexe I. De nombreux programmes appliquent déjà ces normes à différents degrés. L'auto-évaluation et la planification doivent prendre en considération l'environnement des Bureaux Nationaux, leur expérience, les processus de développement et la qualité de la contribution aux Résultats du bien-être de l'enfant.

² L'Annexe 2 propose des recommandations, pour le BN, sur l'ajustement de l'approche des programmes de développement de VM par rapport aux différents milieux, aux diverses expériences des BN, à leurs meilleures pratiques et à leur apprentissage.

- Une redevabilité, une assurance qualité et des mécanismes de gestion des connaissances quant à l'atteinte des priorités stratégiques du ministère, y compris des Résultats du bien-être de l'enfant.
- Une culture organisationnelle qui encourage l'apprentissage, l'innovation et la prise de risques au sein de l'organisation.

Le plan de mise en œuvre devrait être intégralement incorporé dans le plan d'action du Bureau National. Il est attendu des Bureaux Nationaux qu'ils soumettent une synthèse de leur plan de mise en œuvre au Bureau Régional avant la fin juin 2012. Merci de vous référer à l'Annexe 3 pour les démarches à suivre.

À partir de la fin de l'année fiscale 2012 :

1. Le **Bureau National** applique les changements requis au niveau national, conformément au plan de mise en œuvre.
2. Tous les **nouveaux programmes** doivent intégrer la version contextualisée des Conseils pour les programmes de développement du BN.
3. Tous les **programmes de reconception** qui concluent leur premier cycle doivent effectuer une auto-évaluation à l'aide des Normes pour l'efficacité des programmes, ce qui fait partie de leur évaluation, puis doivent élaborer un plan de transition de mise en conformité des prochains cycles du programme³ sur ces normes, dans le respect de leur milieu.
4. Tous les Bureaux Nationaux doivent rendre compte de leur contribution au bien-être des enfants conformément aux attentes citées dans les priorités stratégiques du BN, avant la fin de l'année fiscale 2014 au plus tard.

3. Rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de l'approche de développement des programmes de Vision Mondiale

Les Bureaux Nationaux ont pour responsabilité première de diriger l'application de l'approche de développement de Vision Mondiale dans ses programmes. Les Bureaux Régionaux doivent veiller à ce que les BN le fassent. Si la Région ne peut répondre aux demandes d'aide technique émises par les BN, elle coordonne les réponses du CG et des BS.

Au niveau global, les Opérations internationales ont pour responsabilité première de guider l'application de l'approche de développement de VM dans ses programmes et d'aider les BR et BN à intégrer cette approche dans les autres processus. Le département de l'Efficacité des programmes intégrés (IPE) du CG a pour responsabilité d'affiner de manière continue, au niveau mondial, l'approche des programmes de développement de VM et de coordonner l'apprentissage, le renforcement des capacités et le soutien technique auprès des BR et BS, en étroite collaboration avec le service des Opérations internationales et autres groupes du Ministère intégré.

Le tableau ci-dessous résume les responsabilités du CG, BR, BN et BS dans le respect de la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de VM.

³ Pour chaque cycle du programme, tous les programmes de reconception passent en revue les conseils pour le Parrainage dans les programmes, y compris les Normes de programmation minimales du parrainage, afin de définir quels plans de transition sont nécessaires à l'alignement.

Rôles et responsabilités clés pour la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale	
Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Ajuster la mise en œuvre de l'approche nationale des programmes de développement au contexte local, en prévoyant une certaine flexibilité afin de mieux contribuer au bien-être des enfants dans le cadre du contexte local et de la stratégie nationale. • Documenter et partager les leçons et apprentissages tirés.
BN	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la version globale de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale au contexte national, en veillant à ce qu'elle soit conforme au contexte du Bureau National et à son expérience. • Affiner le plan du Bureau National pour la mise en œuvre du MPI développé en 2010, sur la base des leçons tirées jusqu'à aujourd'hui. • Lancer le plan du BN pour la mise en œuvre. • Dégager suffisamment de ressources techniques, financières et autres pour le renforcement des capacités du personnel et de l'organisation afin de mieux appliquer l'approche de développement dans les programmes, contribuant ainsi aux priorités stratégiques du BN, dont les Résultats du bien-être de l'enfant. • Veiller à la redevabilité, la transparence et la documentation efficace des apprentissages et des résultats, conformément aux priorités stratégiques du BN, notamment aux Résultats du bien-être de l'enfant. • Créer une culture d'entreprise qui soutient l'apprentissage, l'innovation et la prise de risques au sein de l'organisation.
BR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les BN dans leur adaptation de l'approche de développement des programmes de Vision Mondiale au contexte local et à la stratégie nationale. • Coordonner l'aide au renforcement des capacités des BN à travers la région en sollicitant les ressources du CG et des BS . • Document et partager les leçons et apprentissages. • Rendre compte des contributions envers les Résultats du bien-être de l'enfant qui résulteront de la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale au niveau régional et à d'autres niveaux du ministère de VM.
BS	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un support technique aux programmes, selon les demandes des BN. • Libérer du temps de travail du personnel technique pour que celui-ci puisse répondre aux demandes spécifiques en termes de renforcement des capacités des autres entités, dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale (<i>facultatif : cela passe en général par le RGRT.</i>)

CG

- *Opérations internationales :*
 - Aider les BR et BN à intégrer de façon homogène l'approche des programmes de développement de VM dans les autres processus du Partenariat.
 - Identifier les défis clés liés à la mise en œuvre et trouver les bons partenaires pour résoudre ces défis.
 - Rendre compte des progrès effectués vers l'atteinte des Résultats du bien-être de l'enfant qui résulteront de la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale, au niveau global.
- *Efficacité des programmes intégrés (IPE) :*
 - Coordonner au niveau global l'apprentissage, le renforcement des capacités et le soutien technique apporté aux BR et BS dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de VM.
 - Développer et ajuster les ressources et les approches en matière de renforcement des capacités afin qu'elles reflètent les leçons apprises.
 - Travailler avec les opérations internationales et autres entités de VM (ex : finance, P&C, IT, etc.) afin de déterminer les changements organisationnels nécessaires pour la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de VM.
- *Children in Ministry / Parrainage*
 - Travailler avec IPE et les autres secteurs du Ministère intégré afin de faire évoluer l'approche vers une intégration dans les programmes de parrainage de façon à s'aligner sur l'approche des programmes de développement et sur les Normes de programmation minimales du parrainage (NPMP).
 - Faciliter l'apprentissage tiré de la mise en œuvre des Normes de programmation minimales du parrainage (NPMP) et de l'intégration du parrainage à travers les Régions en 2012.
 - Coordonner, au niveau global, l'apprentissage, le renforcement des capacités et le support technique apporté à la mise en œuvre des NPMP, et à l'alignement et l'intégration du parrainage.

Annexe I : **Normes pour l'efficacité des programmes** **[anciennement Normes MPI]**

Les normes présentées ci-dessous définissent les points clés de l'efficacité des programmes organisés autour des quatre axes de l'approche des programmes de développement de VM. Ces normes sont à la base de l'auto-évaluation et de l'assurance qualité. Elles sont destinées à être appliquées avec une certaine flexibilité par rapport au contexte local. Pour plus de renseignements sur ces normes, veuillez vous référer à l'Outil d'auto-évaluation de l'efficacité des programmes.

Contribuer au bien-être des enfants au sein de leurs familles et communautés, en particulier des plus vulnérables

1. Le programme contribue au bien-être durable des enfants, notamment des plus vulnérables.
2. La vision et les priorités du programme sont développées avec la communauté et les partenaires locaux qui se les approprient.
3. Le programme intègre les filières, secteurs et thèmes du ministère, reflète la stratégie et la vision du Bureau National et l'environnement local.
4. La conception, le suivi, l'évaluation et les rapports du programme reflètent clairement les contributions du programme aux Résultats du bien-être de l'enfant.
5. Dans les programmes de parrainage, les Normes de programmation minimales du parrainage sont appliquées par le biais de programmes qui contribuent au bien-être durable des enfants, y compris des enfants inscrits, et qui promeuvent des échanges réels et utiles avec les parrains.

Travailler efficacement avec les communautés et les partenaires

6. Vision Mondiale a pour but, au niveau local, de servir de catalyseur et d'outil de renforcement des capacités des partenaires locaux engagés pour le bien-être des enfants.¹ Dans les domaines où les enfants sont confrontés à de graves problèmes qui compromettent leur bien-être et nécessitent une action immédiate, Vision Mondiale s'allie aux autorités locales pour dresser un plan d'intervention direct tout en renforçant les capacités des partenaires qui pourront prendre le relais de l'action en temps voulu.
7. Le personnel des programmes soutient les communautés et les partenaires locaux dans leurs actions de plaidoyer auprès des gouvernements et des autorités.

Équiper le personnel local

8. Le personnel clé des programmes s'engage à vivre une approche incarnée², c'est-à-dire parmi les personnes qu'il sert.
9. Le personnel des programmes possède les compétences fondamentales requises pour remplir ses rôles efficacement.
10. Le personnel des programmes bénéficie des ressources techniques et du support dont il a besoin.
11. Le personnel des programmes se livre, régulièrement et délibérément, à des activités de réflexion et d'apprentissage conduisant à l'amélioration de ses pratiques.

Un paramétrage de base des programmes

12. La zone géographique couverte par le programme est gérable et correspond à des frontières administratives locales déjà existantes.
13. Le programme dispose de ressources adéquates pour atteindre les résultats du programme et respecter ses engagements organisationnels.

¹ Selon les contextes, les potentiels partenaires peuvent inclure les gouvernements, les églises, les organisations religieuses, les organisations non-gouvernementales (ONG), les organisations communautaires (OCB), les groupes communautaires, tout groupe de la société civile et les entreprises locales.

² "L'approche incarnée" est définie dans le Cadre du Ministère ; chaque Bureau National décidera comment il voudra adapter ce concept à son milieu.

Annexe 2 : Recommandations pour l'adaptation de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale au contexte de chaque Bureau National

En 2012, il est attendu de chaque Bureau National qu'il adapte l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale à son contexte, s'il ne l'a pas déjà fait. Le personnel régional pourra aider le BN dans ce processus en lui prodiguant des conseils, en lui partageant témoignages et expériences de la part d'autres bureaux, en facilitant des visites d'apprentissage entre BN et en l'aidant à réviser et à compléter la nouvelle version de l'approche.

Ce processus est l'occasion parfaite de réfléchir au travail de développement déjà effectué par le BN et de s'en réjouir. C'est l'occasion d'intégrer à l'expérience et aux bonnes pratiques d'un BN les leçons que les autres entités du Partenariat de VM ont tirées afin de perfectionner l'approche du développement du BN pour ses programmes à venir. Il est primordial que le Bureau National implique certaines de ses "têtes", à tous les niveaux du BN, dans cette adaptation. Il est bon qu'une partie du processus soit passée à écouter le personnel impliqué dans des programmes innovateurs qui contribuent efficacement au bien-être des enfants. L'actuel Coordinateur national de l'apprentissage MPI est une personne ressource qui pourra vous aider à actualiser votre MPI.

Les treize Normes pour l'efficacité des programmes sont le point de départ de l'adaptation de l'approche globale des programmes de développement de VM. Elles sont listées en Annexe I. Tout Bureau National doit démarrer son processus en réfléchissant premièrement à la meilleure manière d'adapter l'approche à son environnement et aux changements requis au sein du Bureau. Pour plus de renseignements sur ces Normes, veuillez vous référer à *l'Outil d'auto-évaluation de l'efficacité des programmes*.⁴

Puis, il faut que le BN pense à mettre en œuvre le Chemin critique d'une manière qui soit adaptée à son milieu. Sous sa forme la plus basique, le Chemin critique est une série de huit questions simples pouvant être posées aux différentes étapes du processus d'un programme et qui permettent à VM de mieux travailler avec les communautés et les partenaires dans le but d'améliorer le bien-être des enfants.

Le chemin critique



⁴ Tous les documents cités dans cette annexe sont disponibles dans les *Conseils pour les programmes de développement*, ici : www.wvdevelopment.org.

Le Chemin critique a été élaboré au moyen de recherches et de tests effectués auprès des nouveaux programmes et des programmes déjà existants devant subir une reconception. Pour chaque étape du Chemin critique, une série de questions directrices et de résultats minimaux a été développée ; ils sont contenus dans le *Manuel des Programmes de développement* de Vision Mondiale.

En adaptant le Chemin critique, les Bureaux Nationaux vont décider comment répondre au mieux aux questions directrices et atteindre les résultats minimaux d'une manière qui soit adaptée au contexte et efficace. Lors de l'adaptation du Chemin critique, voici les éléments à ne pas oublier :

- Sommes-nous à l'écoute des enfants et des communautés ? Leur donnons-nous les moyens de développer leur propre vision du bien-être et d'y répondre ?
- Comment travaillons-nous avec les autres groupes et organisations qui œuvrent déjà pour le bien-être des enfants dans la même région ? Ne sommes-nous pas en train de dupliquer ou même de compromettre leur travail ?
- Comment pouvons-nous aider ces groupes et organisations qui œuvrent pour le bien-être des enfants à mieux travailler ensemble, à encourager l'implication et à optimiser la mise en commun des capacités pour plus d'impact ?
- Comment pouvons-nous accompagner le gouvernement dans son rôle et ses processus ?
- Comment veiller à l'implication des plus vulnérables ?
- Comment pouvons-nous optimiser notre travail avec des partenaires à la vision commune et aux ressources disponibles pour répondre rapidement et efficacement aux besoins les plus graves des enfants, en particulier les besoins que nous avons ciblés ?
- Sommes-nous en train de mettre en place, avec nos partenaires, un groupe de volontaires dévoués au bien-être des enfants et à l'atteinte des résultats ?
- Les activités du parrainage que nous mettons en place sont-elles ludiques et intéressantes pour les enfants et les communautés ? Permettent-elles des échanges réels et efficaces avec les parrains ?
- Comment sélectionnons-nous les enfants pour le parrainage et comment appliquons-nous les NPMP dans les zones cibles des programmes ?

Pour obtenir des exemples concrets de l'application du Chemin critique dans les nouveaux programmes, merci de vous référer au document : *Good Practices for Putting Development Programmes Into Action (Les pratiques à suivre dans l'exécution des programmes de développement)* . Il s'agit d'une synthèse des leçons tirées des tests pilotes et des précurseurs à travers le Partenariat de VM. Le document centralise les bonnes pratiques tirées du travail de développement axé sur les enfants, de la gestion du plaidoyer et des risques de catastrophe au niveau local, de la CSE, de la redevabilité et des apprentissages, ainsi que du parrainage dans les programmes. Il contient également des liens vers des outils testés par le personnel des programmes de VM qui les considèrent comme utiles dans l'adoption de cette approche. Enfin, il contient des conseils, des avertissements et des exemples de programmes qui ont récemment mis l'approche en œuvre. Le document est disponible pour les Bureaux Nationaux et les programmes qui désirent des conseils sur l'adaptation de l'approche des programmes de VM à leur milieu.

Le résultat clé qu'obtiendra un BN à l'issue de ce processus d'adaptation sera une approche contextualisée des programmes de développement. Elle sera de qualité supérieure et suffisamment flexible pour que le personnel local des programmes puisse l'adapter à son tour au niveau local. Vous trouverez un modèle à la page suivante. Les responsables régionaux peuvent, s'ils le veulent, offrir davantage de directives sur le format requis afin de veiller à la mise en conformité du document sur les priorités régionales, et sur le processus qui servira à soutenir les BN dans leur élaboration de la version contextuelle.

Pour consulter des exemples de versions contextuelles de divers BN, rendez-vous sur le site de la CdP pour l'Efficacité des programmes sur wvcentral.

Ébauche de modèle :
Version contextualisée de l'approche des programmes de développement de VM par un BN

1. Les pratiques prometteuses d'un Bureau National qui ont fait leur preuve dans la contribution au bien-être des enfants.
2. L'apprentissage MPI du BN jusqu'à ce jour.
3. Les caractéristiques clés d'un contexte national qui sont pertinentes pour les programmes de développement (ex : capacités et disposition du gouvernement, de la société civile, etc.)
4. L'interprétation et la mise en œuvre contextuelle des Normes pour l'efficacité des programmes.
5. Pour les BN qui gèrent le parrainage des enfants : le respect des normes du Partenariat et des bonnes pratiques en termes de parrainage dans les programmes
6. La mise en œuvre des résultats et questions directrices du Chemin critique selon le contexte du BN.

Enfin, un BN devrait envisager l'intégration de l'approche des programmes pour contribuer à certaines priorités spécifiques du ministère du BN, y compris les Résultats du bien-être de l'enfant. Il serait bon d'impliquer les spécialistes techniques du BN et des programmes, des agences pairs et même certaines structures académiques.

- Quelles approches les programmes utilisent-ils à l'heure actuelle pour contribuer à l'atteinte de priorités spécifiques du ministère, y compris aux Résultats du bien-être de l'enfant ?
- Les approches actuelles sont-elles efficaces et suffisent-elles à contribuer aux priorités du ministère, y compris aux Résultats du bien-être de l'enfant ?
- Quelle est l'efficacité de ces approches de programmation par rapport aux meilleures pratiques avérées au niveau global et national ? Existe-t-il des modèles de projet, au niveau global, qui pourraient être adaptés et mis en œuvre ?
- Existe-t-il des pratiques prometteuses, au sein des programmes de Vision Mondiale ou d'autres agences, pouvant être développées ?
- Quel type de réseau d'apprentissage devrait être mis en place au sein du BN pour renforcer les capacités et développer les pratiques prometteuses ? Existe-t-il des partenariats avec des institutions académiques ou autres structures qui pourraient apporter un soutien technique ?
- De quel type de support technique a-t-on besoin au niveau national, au niveau de la base et au niveau du programme pour chacune des priorités stratégiques du ministère ?

L'approche des programmes de développement du BN doit continuer d'évoluer avec le temps afin d'assimiler les apprentissages et les leçons et d'assurer une amélioration continue dans la mise en place des Normes pour l'efficacité des programmes. Le Bureau National est redevable des résultats atteints, selon les termes de la stratégie adoptée au niveau national. La mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale est primordiale puisqu'elle va permettre à l'équipe de direction du BN de veiller à ce que nous aidions les pauvres et les enfants de la meilleure manière possible en termes de connaissances et de moyens.

Annexe 3 :

Synthèse du plan de mise en œuvre de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale au sein des BN - Modèle

Merci de synthétiser votre plan à l'aide du modèle suivant et de le partager avec le Responsable régional.

1. Ajustements clés effectués pour adapter l'approche des programmes de développement de VM au contexte national

[Merci de décrire les grands changements effectués dans la version globale de l'approche des programmes de développement de Vision Mondiale lors de l'adaptation au contexte du Bureau National]

2. Conséquences de la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement dans les BN

[Veuillez synthétiser les conséquences de la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement dans les BN à la lumière de ces directives. Elles peuvent évoquer les domaines suivants : a) l'envergure des changements qui vont être apportés aux programmes, b) la gestion des normes du Partenariat et des bonnes pratiques en termes de Parrainage dans les programmes (NPMP) selon l'approche des programmes de développement du BN (*ce point ne concerne que les bureaux qui font du parrainage*), c) les capacités techniques nécessaires en CSE et pour l'atteinte des priorités stratégiques du ministère, d) les pratiques prometteuses avérées (modèles de projet) qui pourront être développées durant les phases de conception et de reconception, e) les processus d'assurance qualité au sein du Bureau National, f) les partenariats avec d'autres agences/institutions, g) la gestion des connaissances liées aux domaines estimés prioritaires selon la stratégie, h) le renforcement du recrutement et de la rétention des effectifs des programmes, i) l'ajustement des systèmes et pratiques financiers]

3. Changements et mesures que le BN doit entreprendre en réponse à ces conséquences

[Il s'agit d'expliquer comment le BN va répondre aux conséquences que vous aurez citées ci-dessus]

4. Renforcement des capacités du personnel du BN et des programmes pour une meilleure mise en œuvre de l'approche des programmes de développement

[Décrivez comment votre BN va renforcer les capacités du personnel du BN et des programmes de manière à ce qu'ils comprennent l'approche et sachent la mettre en œuvre. Cela peut être fait en collaboration avec le Bureau Régional et en utilisant les support des *Ressources d'apprentissage pour le développement intégré des compétences*]

5. Soutien nécessaire de la part des autres entités de VM (BR, BS, CG, autres BN)

[Il s'agit ici d'identifier le type d'aide requis de la part des autres structures de Vision Mondiale afin de veiller au succès de la mise en œuvre de l'approche des programmes de développement du BN]